



CHALLENGE DAMES DE LA CORREZE 2024 BRIVE SEPTEMBRE 2024

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Edition du 11 Juillet 2024

Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour entrer dans le classement final, les joueurs doivent :

- Etre une joueuse titulaire de la licence FFGOLF de l'année en cours dans un club du département de la Corrèze (19) ou d'un club invité
- Ou Etre une joueuse titulaire de la licence FFGOLF de l'année en cours et être abonné dans un golf du département de la Corrèze
- Ou Etre une joueuse titulaire de la licence FFGOLF de l'année en cours et être adhérent dans un club de golf du département de la Corrèze, y compris les clubs dits entreprise
- Ou Etre une joueuse titulaire de la licence FFGOLF de l'année en cours et être domicilié sur le département de la Corrèze

- Le joueur doit être également titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, s'il a fourni un certificat médical en 2020, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

II – FORMES DE JEU

2-1) Forme de jeu :

- Patsome par équipe de 2 joueuses dont la somme des index est supérieure à 25 :
 - o 6 trous en 4 balles
 - o 6 trous en greensome
 - o 6 trous en foursome
- Départs Dames : repères rouges

2-2) Classement :

- Le Classement général des équipes participantes se fera sur les résultats bruts de chaque équipe
- Le classement final des clubs de la Corrèze se fera sur le classement des résultats brut des 3 meilleures équipes de chaque club.

2-3) Départs :

- Les départs se font en shotgun



III – ENGAGEMENTS

3-1) Inscriptions :

- Clôture des inscriptions : La date limite des inscriptions est fixée au plus tard le lundi 9 Septembre
Les inscriptions seront faites par les clubs et comprendront la liste nominative des joueuses, le numéro de licence et l'index et seront adressées par mail à comitedepartementalgolf19@gmail.com
- Droit d'engagement : gratuit pour les jeunes (moins de 18 ans), 17€ pour les tous les autres joueuses à régler le jour de la compétition. Les engagements sont répartis de la manière suivante : 15 € pour le terrain, 2€ pour le comité départemental. (À régler en espèce ou chèque)

IV – RAPPEL DU REGLEMENT GENERAL ET COMPORTEMENT

4-1) Comportement des joueurs:

Les règlements généraux des épreuves de jeunes s'appliquent, à savoir :

- Épreuves « non-fumeur » pour les joueuses et accompagnateurs.
- Les joueuses devront avoir une tenue correcte (pas de blue-jean) et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum).
- Si au cours d'une des épreuves, une joueuse est en infraction vis à vis des règles de golf (tricherie avérée, manquement grave à l'étiquette), le comité de l'épreuve pourra disqualifier le joueur pour l'ensemble de la compétition.

4-2) Gestion des épreuves

- Elle est assurée par le Comité Départemental et le club recevant.
- Les résultats sont publiés sur le site du comité départemental.

V – REMISE DES PRIX

L'équipe gagnante d'un club de la Corrèze se verra remettre un trophée pour l'année.

VI – COMITE D'ORGANISATION – COMITE D'EPREUVE

Le Comité d'Organisation comprend :

- un représentant du Comité Départemental de la Corrèze,
- un représentant de l'A.S. du golf recevant